NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/221
13 février 1998

Cinquante-deuxième session
Point 116 de l'ordre du jour

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sur le rapport de la Cinquième Commission (A/52/744)*]

52/221. Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1998-1999:

1. Un crédit de 2 532 331 200 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	*Dollars des États-Unis*
TITRE I. *Politique, direction et coordination d'ensemble*	
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 454 500
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	436 829 200
TOTAL, TITRE PREMIER	**478 283 700**
TITRE II. *Affaires politiques*	
2A. Affaires politiques	42 061 500
2B. Désarmement	13 310 600

Chapitres		*Dollars des États-Unis*
3.	Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	146 760 600
4.	Utilisations pacifiques de l'espace	3 967 300
	TOTAL, TITRE II	**206 100 000**
TITRE III. *Justice internationale et droit international*		
5.	Cour internationale de Justice	20 479 300
6.	Affaires juridiques	33 035 400
	TOTAL, TITRE III	**53 514 700**
TITRE IV. *Coopération internationale pour le développement*		
7A.	Affaires économiques et sociales	109 262 300
8.	Afrique: nouvel Ordre du jour pour le développement	5 385 200
11A.	Commerce et développement	96 296 900
11B.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	19 812 700
12.	Environnement	8 807 400
13.	Établissements humains	12 790 300
14.	Lutte contre la criminalité	5 413 600
15.	Contrôle international des drogues	14 825 500
	TOTAL, TITRE IV	**272 593 900**
TITRE V. *Coopération régionale pour le développement*		
16.	Développement économique et social en Afrique	87 926 400
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 167 500
18.	Développement économique de l'Europe	44 875 400
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	87 906 900
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	49 925 000
21.	Programme ordinaire de coopération technique	43 567 700
	TOTAL, TITRE V	**370 368 900**
TITRE VI. *Droits de l'homme et affaires humanitaires*		
22.	Droits de l'homme	42 201 500
23.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	46 005 900
24.	Réfugiés de Palestine	21 221 800
25.	Aide humanitaire	17 933 700
	TOTAL, TITRE VI	**127 362 900**
TITRE VII. *Information*		

Chapitres		*Dollars des États-Unis*
26.	Communication et information	138 040 400
	TOTAL, TITRE VII	**138 040 400**
TITRE VIII. *Services communs d'appui*		
27.	Services administratifs	446 190 700
	TOTAL, TITRE VIII	**446 190 700**
TITRE IX. *Contrôle interne*		
28.	Contrôle interne	18 359 600
	TOTAL, TITRE IX	**18 359 600**
TITRE X. *Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales*		
29.	Activités administratives financées en commun	5 627 400
30.	Dépenses spéciales	52 837 000
	TOTAL, TITRE X	**58 464 400**
TITRE XI. *Dépenses d'équipement*		
31.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	34 550 300
	TOTAL, TITRE XI	**34 550 300**
TITRE XII. *Contributions du personnel*		
32.	Contributions du personnel	315 436 700
	TOTAL, TITRE XII	**315 436 700**
TITRE XIII. *Compte pour le développement*		
34.	Compte pour le développement	13 065 000
	TOTAL, TITRE XIII	**13 065 000**
	TOTAL, CHAPITRE DES DÉPENSES	**2 532 331 200**

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 250 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1998-1999 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

79e séance plénière
22 décembre 1997

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1998-1999:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 363 840 300 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit:

Chapitres des recettes	*Dollars des États-Unis*
1er. Recettes provenant des contributions du personnel	325 486 700
2. Recettes générales	33 743 600
3. Services destinés au public	4 610 000
TOTAL, CHAPITRES DES RECETTES	**363 840 300**

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

79e séance plénière
22 décembre 1997

C

Exécution du budget pour l'année 1998

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1998:

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 266 165 600 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 2 532 331 200 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins 61 209 000 dollars correspondant à la diminution du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/213 A du 22 décembre 1997, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) Jusqu'à concurrence de 13 938 300 dollars, par le montant net des recettes autres que les contributions du personnel, une fois déduit de la moitié du montant prévu à ce titre pour l'exercice biennal 1998-1999 dans la résolution B ci-dessus, soit 19 176 800 dollars, un montant de 5 238 500 dollars correspondant à la diminution des recettes autres que les contributions du personnel afférentes à l'exercice biennal 1996-1997;

b) Jusqu'à concurrence de 109 278 dollars, par les contributions dues par les nouveaux États Membres pour l'année 1995;

c) Jusqu'à concurrence de 1 190 909 022 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de la résolution 52/215 A du 22 décembre 1997, relative au barème des quotes-parts pour les années 1998 et 1999;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 139 281 750 dollars, à savoir:

a) 162 743 350 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 1998-1999 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 23 461 600 dollars, représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1996-1997, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 52/215 A.

79e séance plénière
22 décembre 1997